

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **08/12/2023**

*Date d’Affichage : **08/12/2023**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : **18**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l’assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l’exécutif sur délégation de l’organe délibérant :

Le 18 Octobre 2023 : 2023-32 Décision de signer un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la Compagnie l’Entracte domiciliée 17 rue Eugène Lefèbre pour la représentation du spectacle « Mensonges et Cachotteries » qui s’est tenu le 18 novembre 2023 à 20h30 à l’Espace G. Bécaud salle du Rideau Rouge, 1 avenue du 18 Juin à Margency

Le 23 Octobre 2023 : 2023-33 Décision de signer un contrat de mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage dans le cadre du suivi et du contrôle du marché d’exploitation de chauffage sur la commune de Margency avec la société ENERGIE & SERVICE située 143 rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 338 335 201, représentée aux fins des présentes par son directeur, Monsieur Yann LE BRESTEC. Dans le cadre de cette mission, la société ENERGIE & SERVICE aura pour mission le contrôle régulier du marché de chauffage tant sur la maîtrise d’œuvre, le pilotage technique et de l’ingénierie financière ainsi qu’une prestation complémentaire pour le contrôle des sites « Restaurant scolaire » et « Ecole maternelle le Petit Prince » dont le chauffage est assuré en 100 % électrique.

Dit que le montant des honoraires est de 3 650,00 € HT (trois mille six cent cinquante euros) soit 4 380,00 € TTC (quatre mille trois cent quatre-vingt euros).Le présent contrat prend effet à la date de signature par les deux parties. La durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour se terminer au 30/06/2026.

Le 23 Octobre 2023 : 2023-34 Décision de signer une convention financière pour un contrat d'apprentissage avec le GIP-FCIP Compétences de l'Académie de Versailles situé au 19 avenue du Centre – BP 7010 – 78053 St Quentin en Yvelines Cedex, immatriculée sous le numéro 18780913200041, représentée aux fins des présentes par sa directrice, Madame Sabine LESTRADE. L'action de formation par apprentissage est la suivante : CAP Monteur en Installation Sanitaires. Le bénéficiaire de la formation est M.YYYY. Dit que le montant du financement est de 6 000,00 € HT (six mille euros).Le présent contrat prend effet à la date du 2 octobre 2023 pour se terminer au 31 août 2024.

Le 25 Octobre 2023 : 2023-35 Décision de signer une convention simplifiée de formation avec le cacef situé 4 rue Gustave Eiffel – 95190 Goussainville, immatriculée sous le numéro 751 832 063 00021, représentée aux fins des présentes par son directeur, Monsieur Jacques MARYE. Cette formation entre dans le cadre des catégories de formation prévues par les articles L6313-1 et L6314-1 du Code du Travail : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.Intitulé de la formation : COMPETENCE A LA CONDUITE D'ENGIN DE MANUTENTION – INITIALE – TRACTEUR <50 CV EQUIPE D'UNE LAME DE DENEIGEMENT. Dit que le montant de la formation s'élève à 1 500,00 € TTC (Mille cinq cents euros).La formation s'est déroulée sur 2 journées du 23/11/2023 au 24/11/2023.

Le 25 Octobre 2023 : 2023-36 Décision de signer une convention simplifiée de formation avec le cacef situé au 14 rue Gustave Eiffel – 95190 Goussainville, immatriculée sous le numéro 751 832 063 00021, représentée aux fins des présentes par son directeur, Monsieur Jacques MARYE.Cette formation entre dans le cadre des catégories de formation prévues par les articles L6313-1 et L6314-1 du Code du Travail : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances. Intitulé de la formation : FORMATION CACES – ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE F. Dit que le montant de la formation s'élève à 5 520,00 € TTC (Cinq mille cinq cents vingt euros). La formation s'est déroulée sur 3 journées du 30/10/2023 au 02/11/2023.

Le 26 Octobre 2023 : 2023-37 Décision de signer une convention de financement avec la Fondation du patrimoine domiciliée au 153 bis avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, afin d'obtenir un soutien financier au titre du programme « Patrimoine et Tourisme local ». La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature. Le montant de l'aide financière accordée est de 30 000 € (trente mille euros)

Le 27 novembre 2023 : 2023-38 Décision de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation théâtrale « Quatre pièces en un acte » de Sacha Guitry avec Le Théâtre de l'ABA, 78 rue Pierre Brossolette 955890 Presles représenté par Monsieur Olivier SOURON, Président, qui se tiendra le dimanche 14 janvier 2024 à 16 heures à l'Espace G. Bécaud salle du Rideau Rouge, 1 avenue du 18 Juin à Margency.

Le 28 novembre 2023 : 2023-39 Décision de signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec PIVO – Art en territoire – Hôtel de Mézières 14, avenue de l'Europe 95600 EAUBONNE et l'association « Compagnie 13-36 » – dont le siège social est situé au 77 ter rue Michel Ange – 75016 Paris et dont la présidente est Madame Sylwia Wisz pour une représentation du spectacle « Larzac ! » le samedi 2 décembre 2023 à 20h30.
Cette représentation s'est tenue à l'Espace Gilbert Bécaud (Salles le Rideau Rouge et Les Baladins) – 1, rue du 18 Juin à Margency.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 15/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Compiègne dans un délai de 2 mois à compter
de la date de sa notification.

Le Maire

